

**1er AVIS à insérer
le 27 juillet 2023**

**2ème AVIS à insérer
Le 24 août 2023**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de FOURNELS

Enquête publique Relative à la modification du zonage d'assainissement de la commune de Fournels

Le public est informé que, par arrêté municipal n°2023-014 du 21 juillet 2023, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du zonage d'assainissement de la commune de Fournels

Cette enquête publique se déroulera pendant 15 jours consécutifs, du 22 août 2023 au 05 septembre 2023. A été désignée par le Président du tribunal administratif de Nîmes M. Georges BLANC en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Fournels aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur le site internet, à l'adresse :
<https://www.lozere.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-des-collectivites-territoriales>
- sur un poste informatique à la maison France Services de Fournels

Le Public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, les adresser par écrit à la mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier électronique en précisant l'objet, à l'adresse : enquete.zonagefournels@gmail.com . Le registre sera tenu à la disposition du public. Les observations électroniques seront publiées sur le site internet précité.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Fournels les :

- Mardi 22 août 2023 de 10h à 12h
- Mardi 05 septembre 2023 de 15h à 17h

Ses rapports et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la mairie et sur le site internet précité.